RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 00502
Numéro SIREN : 781 504 329
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2018 sous le numéro de dépôt 1019

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE CENTRE OUEST CEREALES
Société Coopérative Agricole
à capital variable
Siège social : Rue Blaise Pascal BP 10036
JAUNAY CLAN – 86130 JAUNAY-MARIGNY
RCS POITIERS 781 504 329

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er DECEMBRE 2017

n° de dépôt 1019 — 23 JAN. 2018 — n° de gestion 20502

n° de facture — n° de chrono

L'an deux mille dix-sept,

Le 1er Décembre,

A 14h30,

Les associés coopérateurs de la coopérative agricole SOCIETE COOPERATIVE CENTRE OUEST CEREALES se sont réunis sur convocation du conseil d'administration en assemblée générale ordinaire au Palais des Congrès – Téléport 1 – BP 90265 – 86963 FUTUROSCOPE CEDEX,

Monsieur Philippe DELAFOND, en sa qualité de président du conseil d'administration, préside la présente assemblée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Adoption du Procès-verbal de la précédente Assemblée Générale
- Rapport du conseil d'administration
- Présentation des comptes et résultats
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes
- Approbation des comptes consolidés
- Délibération sur la proposition d'affectation du résultat
 - ✓ Dotation de la réserve compensant les remboursements de parts sociales
 - ✓ Dotation à la réserve légale
 - ✓ Fixation du taux d'intérêt aux PSAP
 - ✓ Fixation du taux d'intérêt aux parts
 - ✓ Répartition des excédents
 - ✓ Dotation à la réserve facultative
- Constatation de la variation du capital social
- Renouvellement partiel du conseil d'administration
- Fixation de l'indemnité allouée au conseil d'administration
- Questions diverses
- Pouvoirs

Greffe du tribunal de commerce de Poitiers : dépôt N°1019 en date du 23/01/2018

Le Président Philippe DELAFOND ouvre la séance à 14h45 heures et remercie, dans un premier temps, les personnalités présentes.

L'assemblée générale constitue son bureau : Messieurs Stéphane FLEURY (SCEA DE CHAMPABOU) et Joseph PELLETIER (EARL PELLETIER) sont nommés scrutateurs, et, Madame Charline Le CUNFF est nommée secrétaire de séance.

Le Président Philippe DELAFOND constate que 265 sociétaires présents ou représentés ont signé la feuille de présence, et déclare qu'aucun sociétaire ne s'est présenté lors de la réunion du 17 novembre 2017, et que l'assemblée peut valablement délibérer en deuxième convocation

L'assemblée générale, a la possibilité, tout au long de son déroulement, d'adresser ses questions par SMS. Les réponses sont apportées aux questions les plus importantes lorsque la parole est donnée à la salle. Ce numéro est rappelé en bas à gauche sur toutes les diapositives.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET COMPTES SOCIAUX

Le Président donne la parole à :

- Monsieur Ulrich HOUSSEAU, Directeur Approvisionnements, pour une présentation de l'activité santé des plantes,
- Monsieur François PIGNOLET, Directeur Général, pour une présentation de la commercialisation ;
- Monsieur Yann BUREL, Directeur Usine, pour une présentation de l'activité usine et des investissements de l'exercice ;
- Madame Sophie CAUDRILLIER, Directrice Juridique, Administrative et Ressources Humaines pour une présentation de l'activité dans les domaines administratifs et ressources humaines ;
- Madame Charline LE CUNFF, Directrice Comptable et Financière, pour une présentation des comptes de la coopérative et du groupe.

Il invite ensuite Messieurs François REBOUL et David COUTURIER, Commissaires aux comptes à présenter leurs rapports.

Puis le Président donne la parole à :

- Monsieur François PIGNOLET, Directeur Général, pour une présentation du rapport d'activité.

Le Président intervient pour son rapport sur l'activité de Centre Ouest Céréales au cours de l'exercice.

Enfin, le Président Philippe DELAFOND ouvre les débats sur les différents rapports.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration aux associés, et la présentation des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

PD

QUITUS

L'assemblée générale accorde le quitus aux administrateurs de leur gestion de la coopérative pour l'exercice 2016/2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

COMPTES CONSOLIDES

Le président informe l'assemblée que des comptes consolidés doivent désormais être produits. Il s'agit du premier exercice de production de ces comptes consolidés.

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, et la lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

IMPUTATION DU REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE

Le résultat bénéficiaire relatif aux opérations faites avec les associés non coopérateurs de **50 629,92** euros est affecté au report à nouveau.

L'assemblée décide d'imputer une partie de ce report à nouveau sur la réserve facultative pour un montant de 243 605,87 euros. La réserve facultative passera ainsi de 23 887 487,35 euros à 24 131 093,22 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOTATION A LA RESERVE POUR REMBOURSEMENT DES PARTS

Le capital social de la coopérative ayant enregistré une diminution entre 2016 et 2017, l'assemblée décide de doter la réserve indisponible pour remboursement des parts d'un montant de 200 562 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de : **590 916,50** euros, dont un résultat relatif aux opérations faites avec les tiers non associés de 50 629,92 euros et un solde positif résultant des opérations faites avec les sociétaires de 540 286,58 euros, l'assemblée générale dote les réserves obligatoires suivantes pour un montant de :

- Report à nouveau des opérations avec les tiers non associés : 50 629,92 euros
- Réserve pour remboursement des parts **200 562** euros
- Réserve légale (10% de l'excédent net réalisé avec les associés coopérateurs) **54 028,66** euros
- Après dotation des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable s'élève à 285 695,92 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

PD

L'assemblée générale décide de servir un intérêt sur les PSAP. Ce taux de 3 %, est attribué aux porteurs de PSAP libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2017.

Le montant de ces intérêts est de de **158 586** euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de servir un intérêt aux parts sociales. Ce taux de 1 %, est attribué aux porteurs de parts sociales libérées ayant la qualité d'associé au 30 juin 2017, étant précisé qu'il sera procédé à capitalisation si nécessaire.

Le montant de ces intérêts est de de **98 940** euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide de doter le solde de l'excédent net répartissable à la réserve facultative, soit un montant de : **28 169,92 euros.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CAPITAL SOCIAL

L'assemblée générale constate que le capital social qui était de **10 094 615** euros au 30 juin 2016 s'élève à **9 894 053** euros au 30 juin 2017.

De même, elle constate que le capital social industriel souscrit qui était de 5 294 124 euros au 30 juin 2016, atteint 5 286 210 euros au 30 juin 2017.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président informe l'assemblée que 6 postes d'administrateurs sont à pourvoir.

N'ayant pas reçu de candidature dix jours francs avant la présente Assemblée comme le prévoient nos statuts, le Président propose à l'assemblée de statuer sur les candidatures suivantes :

Sont renouvelables et se représentent :

- L'EARL MARRAY représentée par Monsieur Jean-Marc BARANGER
- L'EARL LA CROIX DE SAIRES représentée par Monsieur François GIRAUDEAU
- L'EARL de la VERRERIE représentée par Monsieur Jérôme GOUDESEUNE
- L'EARL LEFEBVRE représentée par Monsieur Guy LEFEBVRE
- La SCEA BOIS DES PINS représentée par Monsieur Vincent PETERSCHMITT

Est renouvelable mais ne se représente pas :

- L'EARL D'ABLET représentée par Monsieur Patrice PRENANT

Proposition d'une nouvelle nomination en remplacement :

- L'EARL MICHEL représentée par Monsieur Valentin MICHEL

L'assemblée générale se prononce et valide ces nominations.

PP

Le président rappelle que les mandats des administrateurs suivants ne sont pas encore échus :

▸ L'EARL les ROBINS représentée par	Monsieur Bruno CHARRET,
▸ L'EARL des BORNAIS représentée par	Monsieur François-Xavier COTTET
▸ Monsieur Philippe DELAFOND,	
▸ L'EARL des SERVOLETS représentée par	Monsieur Samuel DUPUIS,
▸ L'EARL des CANEPETIÈRES représentée par	Monsieur Francis LAURENTIN
▸ Le GAEC de la CROUZILLE représenté par	Monsieur Étienne MARTIN
▸ Le GAEC de La VENDELOGNE représenté par	Monsieur Dominique REAU,
▸ Le GAEC VAL de CLECQ représenté par	Monsieur Bruno SALLÉ
▸ L'EARL de MAISONCELLE représentée par	Monsieur Emmanuel MASSICOT
▸ L'EARL MGO PRO représentée par	Monsieur Gaël MAUGIN
▸ La SCEA PRO-CÉRÉALES représentée par	Monsieur Sébastien PROTTEAU
▸ L'EARL DE LA RIVIÈRE représentée par	Monsieur Olivier TOUZALIN

ALLOCATION POUR FRAIS DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale accorde une allocation globale au titre de l'article 30 des statuts pour frais de conseil d'administration et les frais de formation de **90 000 €.**

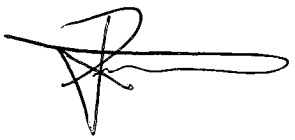
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Puis, le président s'adresse à l'assemblée.

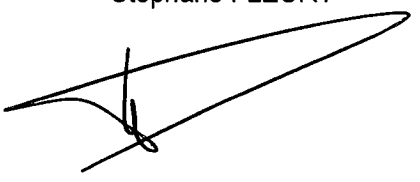
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h15 heures.

Les assesseurs

Joseph PELLETIER



Stéphane FLEURY



Philippe DELAFOND

